Vos questions / nos réponses

si je suis positif ?

Par Profil supprimé Postée le 13/01/2010 22:33

> mes parents vont me faire passer un test du cannabis qu'est-ce que je risque si je suis positif? Je fume parfois le week-end avec les potes mais sans plus

---

Mise en ligne le 14/01/2010

Bonjour,

D'un point de vue légal, la consommation de cannabis est passible, au maximum, d'un an de prison et 3750€ d'amende. Ceci est valable dans le cas où vous êtes arrêté par la police ou la gendarmerie et qu'un dépistage est effectué.

Dans le cas d'un dépistage demandé par vos parents, et réalisé dans un laboratoire d'analyses médicales, les résultats sont confidentiels et ne sont pas transmis à la justice. Si le résultat est positif, vous devrez donc, vous vous en doutez, vous expliquer avec vos parents au sujet de votre consommation.

Les écoutants de Drogues Info Service sont à votre disposition au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Vous, ou vos parents, pouvez nous appeler si besoin.

Cordialement.
